

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.
L'information donnée ci-dessous correspond à l'état actuel de notre connaissance de notre expérience du produit et n'est pas exhaustive. Elle s'applique au produit en l'état, conforme aux spécifications, sauf mention contraire, et a pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit, dans les usages pour lesquels il a été conçu.
En cas de combinaison ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître.
Elle ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement.

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE.

1.1-Identification du produit :

Nom commercial du produit : ALCOOL ISOPROPYLIQUE
Synonymes : ISOPROPANOL - IPS - PROPANOL
SECONDAIRE - DIMETHYLCABINOL - ALCOOL PROPYLIQUE SECONDAIRE -
HYDROXYPROPANE
Nom chimique : 2-PROPANOL
Formule : CH₃CH(OH)CH₃

1.2-Identification de la société

Fabriqué par :

Distribué par : **JACQUI VALLET S.A.**
33 bis chemin de Genas
69800 SAINT-PRIEST
Tél.04 72 47 74 50
Fax. 04 72 47 01 52

TELEPHONE D'URGENCE : ASSOCIATION ORFILA : 01 45 42 59 59

2 - COMPOSITIONS - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

Caractérisation chimique : ALCOOL ISOPROPYLIQUE 99, 5 % mini.
Numéro Cas : 67-63-0
Numéro Index : 603-003-00-0
Numéro ONU : 1219
Numéro CEE (EINECS) : 200-661-7

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS.

Classification - étiquetage : F FACILEMENT INFLAMMABLE
phrases : R11 - R36 - S07 - S16 - S26 -

Dangers physiques-chimiques :

Facilement inflammable.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air

PRODUIT : ALCOOL ISOPROPYLIQUE

MISE A JOUR : 25/09/1997

VERSION :

=====

in flammable / explosif.

Effets sur la santé :

Irritant pour les yeux.

Narcotique à fortes concentrations de vapeurs.

Symptomes et effets : L'ingestion peut provoquer enivrement, ébriété et coma (signe identiques à ceux d'une intoxication à l'alcool éthylique).

Etourdissements, maux de tete, nausées, narcose, sècheresse cutanée.

4 - DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS.

Indications générales :

Inhalation :

Amener la personne à l'air frais.

Si la personne ne se rétablit pas rapidement, consulter un médecin ou hospitaliser.

Contact cutané :

Oter le vêtements souillés ou éclaboussés.

Laver à l'eau et au savon si disponible.

En cas d'irritation persistante, consulter un médecin ou hospitaliser.

Contact oculaire :

NE PAS ATTENDRE.

Lavage abondant pendant 15 minutes.

Consulter un ophthalmologiste immédiatement.

En cas d'ingestion :

NE PAS ATTENDRE.

Ne pas faire vomir.

Si la personne ne se rétablit pas rapidement, consulter un médecin ou hospitaliser.

Faire boire de l'eau si la personne est consciente.

Instructions pour le médecin :

traiter selon les symptomes.

Des contact prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses.

Provoque une dépression du système nerveux central.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Dangers spécifiques :

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.

Les produits de combustion peuvent comprendre du monoxyde de carbone.

Moyens d'extinction appropriés :

Incendie limité : poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse résistant à l'alcool, pulvérisation d'eau ou brouillard, sable tere.

Incendie important : mousse résistant à l'alcool, pulvérisation d'eau ou brouillard.

PRODUIT : ALCOOL ISOPROPYLIQUE

MISE A JOUR : 25/09/1997

VERSION :

=====
Moyens d'extinction déconseillés :

- Ne pas utiliser d'eau en jet.

Equipement de protection :

Vettement complet de protection et appareil respiratoire autonome.

Autres conseils :

Refroidir les récipients à proximité par pulvérisation d'eau.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Mesures de précaution relatives aux personnes :

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Ne pas respirer les vapeurs.

Ne pas pénétrer dans un local contaminé à atmosphère confinée (risque d'explosion).

Evacuer la zone de toute personne non indispensable.

Ventiler la zone contaminée.

Eteindre toute flamme nue.

Supprimer toute source d'ignition dans la zone environnante.

Ne pas fumer. Eviter les étincelles.

Prévenir toute accumulation d'électricité statique.

Supprimer les fuites, si possible sans risque pour le personnel.

Mesures de protection individuelle :

Porter des gants en caoutchouc nitrile, néoprène et PVC, vêtement unique en PVC avec capuchon intégré. Bottes de sécurité à mi-genoux en caoutchouc.

Porter un masque respiratoire complet avec cartouche pour vapeurs organiques.

Dans un lieu confiné, porter un appareil autonome à circuit ouvert.

Précaution pour la protection de l'environnement :

Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, caniveaux et rivières en utilisant du sable ou de la terre ou d'autres barrières appropriées.

Prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée.

Procédé de nettoyage / récupération :

Déversement limité :

absorber ou retenir le liquide avec du sable, de la terre ou toute matière, (non combustible) limitant l'épandage.

Laver à grande eau la zone contaminée.

Récupérer dans un récipient étiqueté, fermé, afin de procéder en sécurité une élimination ultérieure.

Placer les récipients fuyants dans un fût ou sur un fût étiqueté.

Garder les eaux de lavage comme déchets contaminés.

Déversement important :

Transférer dans un récipient de récupération étiqueté, scellé pour collecter le produit ou l'éliminer en sécurité.

Traiter les résidus comme pour un déversement limité.

Indications complémentaires :

Risque d'explosion : Prévenir les autorités compétentes lorsque

=====

des déversements significatifs n'ont pu être retenus.

Formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Pour les informations relatives à l'élimination voir le point 13.

Analyse de l'atmosphère en vapeurs, afin d'assurer des conditions de travail, en toute sécurité, avant que d'autres personnes ne soient autorisées dans la zone.

7 - PRECAUTION DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION.

7 - 1 Manipulation :

éviter le contact avec les yeux.

Eviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

Ne pas respirer les vapeurs.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Utiliser une ventilation locale, par extraction d'air, au point d'émission (base).

Eteindre les flammes nues. Eloigner toute source d'ignition.

Eviter les étincelles. Ne pas fumer.

Prévenir toute accumulation d'électricité statique.

Ne pas jeter à l'égout.

7 - 2 Stockage :

Température de stockage : ambiante.

Conservé à l'écart de la chaleur et de toute source d'ignition, et à l'écart des oxydants.

Ne pas fumer dans les zones de stockage.

Prévoir cuvette de rétention et mise à la terre des installations.

Conservé les récipients bien fermés, dans un endroit sec bien ventilé et à l'écart du rayonnement solaire direct ou de toute source de chaleur ou d'ignition.

Transfert du produit :

prévenir toute accumulation de charges électrostatiques.

Mise à la terre de tout équipement.

Ne pas utiliser d'air ou d'oxygène comprimé pour remplir, décharger ou manipuler. Maintenir une ventilation suffisante.

Matériaux recommandés :

pour les récipients ou leur revêtement interne, utiliser : de l'acier doux et de l'acier inoxydable.

Pour les peintures des récipients, utiliser : silicate de zinc.

Matériaux déconseillés :

Matières plastiques, aluminium si la température est supérieure à 50 °C, caoutchouc néoprène.

Néoprène en usage continu.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE.

Mesures d'ordre technique :

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Méthode de détection dans l'air : tube Draeger Alcool ou Gastec

113 ou L IPA

Paramètres de contrôle d'exposition :

Constituants : Alcool isopropylique

PRODUIT : ALCOOL ISOPROPYLIQUE

MISE A JOUR : 25/09/1997

VERSION :

=====

VLE 15 mn : 980 mg/m³ VLE professionnelle (France).

Protection respiratoire :

· en cas de risque d'inhalation, porter un demi-masque respiratoire à cartouche pour vapeurs organiques et filtre à particules (gaz seulement).

Protection des mains :

Gants - PVC.

Protection des yeux :

lunettes de protection

Protection corporelle :

modèle standard de vêtement de travail.

Chaussures ou bottes de sécurité résistant aux produits chimiques.

En cas d'éventuelles projections, tablier en PVC.

9 - PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES.

Aspect :

Etat : liquide
Couleur : clair / incolore
Odeur : caractéristique
Viscosité : (20 C) 2.43 mPa.S

Masse volumique : (20 C) 785 kg/m³ (ASTM D4052).

Poids moléculaire : 60,10

PH :

Point éclair : 12 C (Abel) (IP 170)

Limites d'explosion :

Inférieure : 2 % vol.

Supérieure : 12 % vol.

Températures caractéristiques :

d'auto inflammation : 425 C (ASTM E-659)

de congélation :

de fusion :

d'ébullition :

de décomposition :

Solubilité :

dans l'eau : complètement miscible.

Densité de vapeur (air =1) : (20 C) 2

Pression de vapeur (20 C) : 4,1 kPa

Conductivité électrique (20 C) : 6 x10 expo.6 pS/m.

Vitesse d'évaporation relative (n-BuAc = 1) : 1,5 (D3539).

Coefficient de partage : Log Poe : 0,05

10 - STABILITE - REACTIVITE.

Stabilité :

stable dans les conditions normales d'utilisation.

Réactions dangereuses :

Réagit avec des agents oxydants forts.

Réagit avec des acides forts.

Produits de décomposition dangereux :

Il ne devrait pas se former de produit de décomposition dangereux durant un stockage normal.

Conditions à éviter :

Chaleur, flamme étincelles.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

Toxicité aigue expérimentale :

Orale :

DL50 supérieure à 2000 mg/kg.

Irritant d'après les test sur animaux.

Cutanée :

DL50 supérieure à 2000 mg/kg.

Données non disponibles.

Inhalation : CL50 supérieure à 5 mg/l

Irritant d'après les test sur animaux.

oculaire :

Irritant pour les yeux.

Toxicité (sub) chronique :

L'exposition répétée provoque des atteintes du système nerveux chez le rat.

Toxicité pour la reproduction :

provoque une légère feototoxicité chez le rat et le lapin à des doses maternotoxiques.

Effet sur l'homme :

des expositions importantes peuvent provoquer somnolence et vertiges.

Irritant pour l'appareil respiratoire et les yeux.

Peut entraîner une sensibilisation cutanée.

12 - INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES.

Devenir dans l'environnement :

Mobilité : se dissout dans l'eau.

Se dissipe en un jour par évaporation ou dissolution.

D'importantes quantités de produit peuvent pénétrer dans le sol et contaminer les eaux souterraines.

Persistance et dégradabilité :

facilement biodégradable.

Se dégrade dans des conditions d'anaérobie.

PRODUIT : ALCOOL ISOPROPYLIQUE

MISE A JOUR : 25/09/1997

VERSION :

=====

S'oxyde rapidement dans l'eau et l'air, par réaction photochimique.

Bioaccumulation :
pas de bioaccumulation.

Toxicité aigue :
Poissons : 100 < CL50 < 1000 mg/l.
Daphnies : CE50 > 1000 mg/l.
Algues : CI50 > 1000 mg/l.
Bactéries : CI50 > 1000 mg/l.

Traitement des effluents :
pratiquement non toxique, CE50 > 1000 mg/l pour les organismes dans les installations de traitement des effluents.

Autres informations :
peut présenter un risque significatif par appauvrissement de la teneur en oxygène.

13 - INFORMATIONS SUR LES POSSIBILITES D'ELIMINATION DES DECHETS.

Précautions :
se référer au point 7 - 1 avant de manipuler le produit ou les récipients.

Produit / déchets :
Si possible récupérer ou recycler. Sinon : incinération

Emballages contaminés :
Vider complètement le récipient.
Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion.
Ne pas percer, découper ou souder des futs non nettoyés.
Envoyer au récupérateur de futs ou de métaux.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transport terrestre :

Nom matière et numéro ONU : Isopropanol (Alcool isopropylique) 1219

ADR/RID:

Classe/ Chiffre/ lettre de l'énumération : 3, 3 b)

Code danger :.....33

Code matière :.....1219

Etiquette :.....3

Transport maritime :

IMDG/ : 3244

Classe : 3.2

Numéro ONU : 1219

Numéro EMS :

Numéro MFAG :

Polluant marin : non

Transport aérien

OACI/IATA

Classe : 3.

Numéro identification ONU : 1219

PRODUIT : ALCOOL ISOPROPYLIQUE

MISE A JOUR : 25/09/1997

VERSION :

=====
Envoi postal :

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

Etiquetage communautaire :

Symbole danger : F FACILEMENT INFLAMMABLE
Xi IRRITANT

Phrases - R

R11 - Facilement inflammable.

R36 - Irritant pour les yeux.

Phrase S :

S07 - Conserver le récipient bien fermé.

S16 - Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Réglementation nationale :

Code du travail :

Etiquetage : Voir classification CEE.

Art . L231 - 6 et 7 Art R231 - 46 à 65

Travaux interdits, jeunes travailleurs.

Art . R234 - 16

Aération et assainissement des locaux :

Art. R232-5 à R232-5-14

Prévention des Incendies.

Art. 233-14 à 233- 41 Décret du14/11/88 et 17/07/78 relatif au matériel électrique.

Hygiène alimentaire - Matériaux contact d'aliments.

Code de la sécurité Sociale : Art 461-1 à L 461-7

Tableau des maladies professionnelles N 84

Installations classées(stockage) rubrique N 253 B .

N INDEX (annexe 1) : Alcool isopropylique N 603-003-00-0

N MITI(Japon) : (2-207)

N TSCA(USA) : Répertoire

N AICS(Australie) : Répertoire

N DSL(Canada) : Répertoire

16 - AUTRES INFORMATIONS

Consulter éventuellement la fiche INRS 66 (2-PROPANOL).